BNP PARIBAS FORTIS

08/08/2018

Attestation pour le bailleur établie suite à la constitution d'une garantie locative résidence principale (1) consistant en une somme d'argent

Locataire(s)	B S Né(e) le 04/08/1968 à IXELLES N° de carte d'identité: Adresse:
Bailleur (s)	D D Né(e) le 11/04/1934 à UCCLE N° de carte d'identité: Adresse:
Adresse de location	avenue des 7 bonniers 298 1190 Forest
Date de signature du bail	05/08/2018

3311300359921115 93

BNP Paribas Fortis confirme au bailleur(s) qu'en date du 8/08 une somme de 1160 euros a été versée par le(s) locataire(s) sur son (leur) compte d'épargne BE : régi par la clause de garantie locative 'en espèces, déposée conformément à l'article 10 §1,3°alinéa, livre III, titre VIII, chapitre II, section II Code Civil (bail relatif à la résidence principale du preneur). Aucun remboursement en capital ni en intérêts sauf accord écrit du (des) bailleur(s) ou décision judiciaire.' La référence du dépôt sur le compte est 20180808-0001

En cas d'utilisation frauduleuse de ce document, la responsabilité de la banque ne pourra être invoquée par le(s)bailleur(s) qu'en cas de dol.

BNP Paribas Fortis SA, dont le siège social est situé à Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles est responsable du traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de la constitution d'une garantie locative. Si vos données sont incorrectes ou incomplètes, veuillez nous en avertir. Vous avez le droit de consulter vos données à caractère personnel via une demande signée et datée, accompagnée d'une copie de votre carte d'identité à BNP Paribas Fortis SA, Data Protection and Privacy Office – 1GA4B - Montagne du Parc 3 1000 Bruxelles ou par e-mail à privacy@bnpparibasfortis.com

Signature de la banque

Pour BNP Paribas Fortis, Descamps Emilie

BNP Paribas Fortis
For

1190 UCCLE
3.03

Tel.: 02/348.92.40 - Fax 02/

(1) déposée conformément à l'article 10 §1, 3°alinéa, livre III, titre VIII, chapitre II, section II Code Civil